



Guide pratique

---

# Agir en faveur des personnes exilées

FÉDÉRATION  
LOIRE-ATLANTIQUE • FAL 44

la ligue de  
l'enseignement



Direction Départementale  
de la Cohésion Sociale  
de Loire Atlantique



## Remerciements

**La Ligue de l'enseignement-FAL 44** remercie chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à l'écriture de ce guide :

**Les associations et amicales laïques du réseau mobilisées :**

Les Amicales Laïques de Château Thébaud, du Coudray, des Trois Chênes, de la Chevrolière, des Marsauderies, de Missillac, de Pontchâteau, de Savenay, de Saint Joachim, l'association Rencontres, Babel 44, Cepal Rezé Centre, Ecole JEM (Amicale Laïque des Ponts), Fragil, les Commenceaux, la Maison des Citoyens du Monde, la Société des amis de l'école laïque (la SAEL).

**Les associations amies et partenaires :** ASAMLA, la Cimade, Ligue des Droits de l'Homme, Médecins du monde, le MRAP.

**Les équipes de la fédération** (administrateur.trice.s et salarié.e.s) :

Élisa Guittet, Caroline Vallot, Camille Corrigo, Anaïs Rio, Bérengère Saulnier, toute l'équipe du Soleil de Jade, Maurice Berthiau, Roger Moreau, Alexandra Jeanneau, Maryse Quélard, Elise Jaunet, Florence Lacaze, Blandine Legeais, Sophie Guérin, Marine Guérin et nos collègues du confédéral Julianne Lagadec et Antonin Cois.

**Notre partenaire institutionnel :** la DDCS Loire Atlantique

Graphisme couverture et mise en page : Solexgraphisme.fr

OTIPIA

## Gagnons ensemble la bataille des idées et des actes !

Les migrations ont de tout temps façonné l'histoire politique, économique, culturelle et sociale du monde. Aujourd'hui, l'immigration, contrairement à certaines idées reçues, ne constitue pas un facteur déterminant du chômage de masse. Au contraire, ceux que l'on nomme les migrant.e.s occupent souvent des emplois en tension (bâtiment, accompagnement à la personne, restauration...) et contribuent, par leurs cotisations, comme chacun d'entre nous, au financement de la solidarité nationale. Loin de se tarir, l'immigration est appelée à s'accroître du fait de conflits, du réchauffement de la planète... La Ligue de l'enseignement en prend acte.

« Pense avec le monde et agit en ton lieu », cette citation d'Edouard Glissant, résume en soi le projet d'action de la fédération en direction des personnes exilées et c'est pourquoi en avril 2018, le conseil d'administration de la fédération vote un plan d'action en direction des personnes exilées, autour des axes suivants : faire changer les regards pour construire une société de l'accueil, accompagner et former nos réseaux à agir, défendre l'accès aux droits des personnes exilées.

Les citoyen.ne.s, et vous, cher.e.s militant.e.s, avez toujours démontré votre dynamisme et votre capacité à agir au local. En témoignent vos mobilisations mais aussi vos sollicitations auprès de la fédération telles que : « Comment monter une section d'apprentissage du français ? Comment sensibiliser les habitant.e.s de ma commune sur les enjeux migratoires ? Une personne en demande d'asile peut-elle être membre d'un bureau d'association ? Comment ouvrir les activités sportives aux mineurs non accompagnés ? »

Pour répondre au mieux à vos questions, compiler vos actions de solidarité et les essaimer, nous avons choisi de compléter notre accompagnement par la création de ce livret « Guide à l'usage des bénévoles pour agir en faveur des personnes exilées ».

Qu'il vous appuie dans vos mobilisations et donne envie à d'autres de vous rejoindre dans ce combat pour le respect de la dignité humaine. Ainsi notre mouvement continuera de construire à sa mesure une société plus hospitalière, plus juste et plus solidaire.

Un refuge où chacun.e trouvera les ressources pour son émancipation citoyenne par l'éducation, la culture et les loisirs.

Amicalement,

Michel Daculsi, *Président de la Ligue de l'enseignement-FAL 44*

# Sommaire

- P5 -

PREMIÈRE PARTIE



## Comprendre

- Préciser le sens des mots
- Casser les idées reçues
- Décoder les sigles
- Comprendre les parcours administratifs des personnes exilées en France
- Se familiariser avec les dispositifs scolaires pour les jeunes primo-arrivants

- P16 -

DEUXIÈME PARTIE



## Sensibiliser

- Un photo-langage pour faciliter la prise de parole
- Un débat mouvant pour déconstruire les préjugés
- Le cinéma comme support de débats
- Des expositions pour changer les regards
- Bibliothèque vivante : rencontrer l'autre pour mieux se comprendre
- Lire et Faire lire pour sensibiliser les plus jeunes

- P21 -

TROISIÈME PARTIE :



## Agir

- Ouvrir ses activités pour faire vivre la mixité
- Accueillir des Volont'R en service civique
- Développer l'autonomie à travers l'apprentissage du français
- Accompagner le.s parent.s dans la scolarisation de leur.s enfant.s
- Accompagner dans la découverte du territoire
- Financer ses projets avec des actions de solidarité

- P32 -

QUATRIÈME PARTIE



## Orienter & trouver les ressources

- Des structures ressources sur l'accès aux droits
- Des ressources sur l'exil et la migration
- Des ressources pour les ateliers d'apprentissage du français



PREMIÈRE PARTIE

## Comprendre

Ce guide a pour ambition de vous outiller pour vous permettre d'agir en faveur des personnes exilées. Mais avant d'être dans l'action, il est nécessaire de s'appropriier les notions, le contexte, le vocabulaire, les données factuelles et les dispositifs existants.

Vous trouverez dans cette première partie des éléments de compréhension pour nourrir votre réflexion et vous aider à mieux aborder les questions relatives aux personnes exilées en France.

1. Préciser le sens des mots
2. Casser les idées reçues pour un débat raisonné
3. Décoder les sigles
4. Comprendre les parcours administratifs des exilé.e.s en France
  - La demande d'asile
  - Les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s
5. Se familiariser avec les dispositifs scolaires pour les jeunes primo-arrivant.e.s

Pour aller plus loin :

- Participer aux formations et réunions d'échanges mises en places par la fédération,
- Participer aux actions de sensibilisations, d'informations mises en place sur le territoire,
- Aller à la rencontre des acteurs.

En savoir plus : [www.laligue44.org](http://www.laligue44.org) // [citoyennete@laligue44.org](mailto:citoyennete@laligue44.org) // 02 51 86 33 09

# PRÉCISER

## le sens des mots

La question des migrations, des personnes exilées, de l'accueil des réfugié.e.s suscite de nombreuses polémiques dans la société. Celles-ci sont entretenues par un flou sémantique et statistique sur les questions de l'immigration. Il est donc essentiel, dans un premier temps, de revenir sur les définitions des termes et des notions communément utilisées pour qualifier les personnes exilées.

**Exilé.e :** C'est l'état d'une personne qui a quitté sa patrie, souvent de manière contrainte pour fuir une situation intenable (conflit, guerre, situation économique, droits bafoués, etc.), ou forcée (bannissement, déportation, impossibilité de survivre ou menace d'une persécution) et qui vit dans un pays étranger avec ce que cela implique de difficultés (langue, insertion, identité...) et de sentiment d'éloignement de son pays (nostalgie, déracinement...). C'est le terme retenu par la Ligue-FAL 44 car il ne recouvre pas de notion juridique liée au droit des étrangers. Il permet de mieux saisir l'ensemble de la dimension liée à l'exil et de la souffrance induite par la nostalgie du pays d'origine et l'exclusion subie dans le pays d'arrivée.

**Migrant.e.s :** Toute personne qui vit de façon temporaire ou permanente dans un pays dans lequel il.elle n'est pas né.e et qui a acquis d'importants liens sociaux avec ce pays (Source, Unesco). Il n'existe pas de définition juridiquement reconnue du terme « migrant.e ».

**Étranger.ère :** Personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). (Insee, 2019)

**Réfugié.e.s :** Au sens de la Convention de Genève de 1951, est éligible au statut de réfugié.e toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays.

**Demandeur.euse d'asile :** Personne qui a quitté son pays d'origine et souhaite obtenir le statut de réfugié.e.

**Dubliné.e :** Une personne qui demande l'asile sur le territoire français mais pour laquelle un autre pays se révèle responsable de sa demande. En vertu du Règlement Dublin (voir règlement Dublin III du 26 juin 2013), une demande d'asile ne peut être examinée que par un seul pays européen, souvent le premier pays par lequel la personne entre en Europe.



**Débouté.e :** Est débouté.e de l'asile toute personne dont la demande d'asile a été rejetée définitivement par l'OFPPA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides) et par la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile) et ayant épuisé tous les recours possibles.

**Primo-arrivant.e.s :** Ce sont les étranger.e.s en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou du nouveau contrat d'intégration républicaine (CIR). Ce contrat engage les signataires à suivre les formations prescrites suite à l'entretien individuel et personnalisé avec un auditeur de l'OFIL (Office français de l'Immigration et de l'Intégration). Ils.elles sont considérés comme primo-arrivant.e.s pendant les cinq premières années de leur installation en France.

**Mineur.e Non Accompagné.e :** Tout personne d'un pays tiers, de moins de 18 ans qui entre dans le territoire des États membres de l'UE sans être accompagnée d'adulte responsable de lui par effet de la loi ou de fait, ainsi que tout.e mineur.e qui a été laissé.e seul.e après être entré.e dans le territoire d'un État membre. Les MNA sont pris en charge par les services départementaux d'Aide Sociale à l'Enfance, car les Droits de l'enfant priment sur le Droit des étrangers. Ils.elles sont donc placé.e.s sous la protection juridique de la Protection de l'Enfance et ne sont pas soumis.se aux règles d'entrée et de séjour des étrangers ; ils.elles ne peuvent faire l'objet d'aucune mesure d'éloignement (jusqu'au jour de leur majorité).

# CASSER les idées reçues

La question de l'immigration et de la présence de personnes exilées en France suscite de vifs débats à tous les niveaux de la société et dans tous les milieux. La politisation de ces questions contribue à complexifier les discours entretenus et à cristalliser les réflexions autour de préjugés en appelant à l'émotion. Ces derniers (« Nous sommes envahis », « Ils nous volent nos emplois », etc.) reposent sur de fausses idées, une méconnaissance du sujet, une vision partielle de la réalité et une volonté de stigmatisation. Ils sont alimentés par des peurs (peur pour sa sécurité, pour son argent, pour son identité, etc.) allègrement utilisées par certains partis politiques et conduisent à des réactions de rejets voire de violence. Il est urgent de déconstruire ces discours et de mettre en avant une réflexion fondée sur des chiffres et des données réelles et vérifiées.

## DES ÉLÉMENTS CLÉS SUR LES MIGRATIONS

- **Migrer est un droit** : La Déclaration universelle des droits de l'Homme (ONU, 1948) consacre le droit de "quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays" (article 13). Les phénomènes migratoires concernent toutes les régions du monde.
- **Les migrant.e.s internationaux représentent 3% de la population mondiale depuis 50 ans.** Si le nombre de personnes migrantes est passé de 150 millions de personnes en 2000 à 214 millions aujourd'hui, le pourcentage du nombre de migrant.e.s par rapport à la population mondiale est resté stable ces 50 dernières années. Cependant, avec les bouleversements climatiques présents et à venir l'ONU prévoit 250 millions de réfugié.e.s environnementaux en 2050 (contre 50 millions en 2010).

- **La majorité des migrations ne s'effectuent pas du Sud vers le Nord** : seul un tiers des personnes migrantes s'est déplacé d'un pays en développement vers un pays développé. 80% des réfugié.e.s migrent vers des pays voisins. 60% des migrant.e.s se déplacent entre pays développés ou entre pays en développement. À souligner, la migration a un coût et ce ne sont pas les populations les plus pauvres qui migrent. Ainsi, «l'invasion» de l'Europe par les migrant.e.s est une illusion, renforcée par les discours politiques, par les dispositifs sophistiqués de fermeture et de surveillance des frontières (murs, barbelés...). Politiques qui poussent les migrant.e.s à emprunter des routes toujours plus dangereuses et à risquer leur vie pour rejoindre l'Europe.
- **Des causes de migrations multiples et imbriquées.** Il est illusoire de vouloir « ranger » les migrant.e.s dans des catégories bien distinctes. Pauvreté, conflits, difficultés sociales

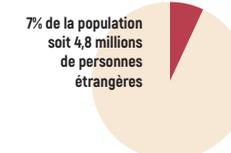
et politiques, problèmes environnementaux,... Les raisons qui poussent les migrant.e.s à quitter leur pays sont très diverses. Ce n'est pas la politique migratoire d'accueil d'un pays qui incite les personnes à migrer, mais bien la situation dans leur pays. La peur de "l'appel d'air" est souvent utilisée par les gouvernements européens pour justifier une politique migratoire restrictive.

- **Un enjeu pour leur famille et/ou leur communauté.** Les migrant.e.s ne partent pas seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour leur famille ou leur communauté : ils envoient de l'argent à leur famille, permettant ainsi une amélioration des conditions de vie de leur communauté.
- **Les travailleuses migrant.e.s occupent des emplois là où il y a une pénurie chronique de main d'œuvre** : agents d'entretien, gardiennage ou de sécurité, ouvriers du bâtiment ou du textile, employés de l'hôtellerie-restauration, professionnels de l'aide à la personne, ouvriers agricoles,... Des secteurs entiers d'activité reposent en grande partie sur la présence de personnes étrangères. Elles ont alors le statut de travailleur.e migrant.e. Et lorsque ces dernières sont sans papiers, nombre d'employeurs profitent de leur situation de faiblesse pour les exploiter.

- **Les travailleuses migrant.e.s ont un impact neutre voire positif sur les grandes variables de l'économie d'un pays** (selon le Programme des Nations-Unies pour le développement PNUD). Les migrant.e.s participent à l'économie. Lorsqu'ils.elles travaillent, non seulement ils.elles paient des impôts et des cotisations sociales, mais ils contribuent à produire des biens et services. À terme, l'immigration conduit à une plus grande production et à la création d'emplois. Par ailleurs, l'évolution démographique et le vieillissement de la population en Europe rendent l'immigration de plus en plus nécessaire pour garantir la survie des systèmes de sécurité sociale, et en particulier des systèmes de retraite.
- **Accès très limité aux prestations sociales** : Une personne étrangère en situation irrégulière ne peut bénéficier que d'une seule aide sociale : l'Aide médicale de l'État (couverture maladie limitée, sous condition de faibles ressources). Les personnes en situations régulières n'ont pas pour autant accès à toutes les prestations sociales : beaucoup d'aides sont soumises à une durée minimum de résidence en France (5 ans pour le RSA, 10 ans pour le minimum vieillesse, ...).

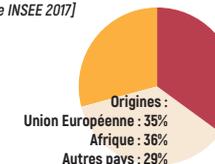
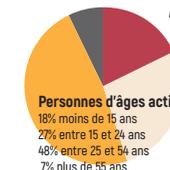
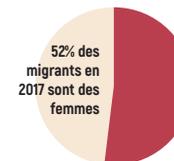
## DES CHIFFRES CLÉS SUR LES MIGRATIONS EN FRANCE...

[source INSEE 2018]



## ...ET SUR LE PROFIL DES PERSONNES ARRIVANT SUR LE TERRITOIRE

[source INSEE 2017]



## DÉCODER les sigles

**CADA** : Centre d'accueil pour demandeurs.euses d'asile. Un CADA est un établissement ou un dispositif spécialisé pour l'hébergement ou l'accompagnement des demandeurs.euses d'asile durant toute la procédure. Ces structures ont quatre missions essentielles :

- l'accueil et l'hébergement des demandeurs.euses d'asile,
- leur accompagnement administratif, social et médical
- la scolarisation des enfants et l'animation du centre
- la gestion de la sortie du centre.

Financés par les pouvoirs publics en fonction du nombre de personnes accueillies, les CADA sont gérés par des associations. Il en existe 8 en Loire Atlantique (5 sur Nantes Métropole, 1 à Saint-Nazaire, 1 à Savenay et 1 Clisson).

Il existe d'autres types de structures d'accueil, tels que les CAO (Centres d'accueil et d'Orientation) l'ATSA (Accueil Temporaire Service de l'Asile), ou encore l'HUDA (Hébergement d'Urgences des Demandeurs.euses d'asile).

**CRA** : Le Centre de rétention administrative est un lieu dans lequel sont retenus les étrangers auxquels l'administration française ne reconnaît pas le droit au séjour sur le territoire. Les personnes retenues ont vocation à être reconduites à la frontière vers leurs pays d'origine. La décision initiale de placement en rétention est prise par le Préfet pour une durée de cinq jours. Les autorités notifient aux étrangers retenus leurs droits dont celui de déposer l'asile au cours des cinq premiers jours du placement en rétention.

**CESEDA** : Le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

**CNDA** : La Cour Nationale du Droit d'Asile est une juridiction spécialisée. Elle a une compétence nationale pour statuer en premier et dernier ressort sur les recours formés contre les décisions du directeur général de l'Ofpra sous le contrôle du Conseil d'État, juge de cassation. La CNDA est une juridiction de plein contentieux où le juge, lorsqu'il estime devoir annuler la décision de refus, substitue sa propre décision à la décision administrative de l'Office en reconnaissant à une personne le statut de réfugié.e ou en lui accordant le bénéfice de la protection subsidiaire.

**DIAIR** (Délégation Interministérielle à l'Accueil à l'intégration des réfugié.e.s) : annoncée en 2017 dans le plan d'action de l'État, la Diair a pour mission de participer à la définition et à l'animation de la politique d'accueil et d'intégration des réfugié.e.s. Elle est notamment en charge du dispositif Volont'R dont la Ligue de l'enseignement est partenaire.

**OFPRA** : Créé en 1952, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides est un établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'intérieur depuis 2010. Il est en charge de trois missions principales :

- l'instruction des demandes d'asile et d'apatridie enregistrées sur le territoire français
- la protection juridique et administrative des réfugié.e.s, des bénéficiaires de la protection subsidiaire et des apatrides
- l'émission d'avis sur les demandes d'asile déposées dans le cadre de l'asile à la frontière.



**OFII** : Créé en 2009, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration est l'opérateur de l'État en charge de l'intégration des migrant.e.s durant les cinq premières années de leur séjour en France. L'OFII a en outre pour missions la gestion des procédures de l'immigration professionnelle et familiale, la gestion du dispositif national d'accueil des demandeurs.euses d'asile, celle des aides au retour et à la réinsertion participant au développement solidaire, ainsi que la lutte contre le travail illégal.

**PADA** : Plateformes d'accueil pour les demandeurs.euses d'asile, situées dans chaque région métropolitaine et gérées par l'OFII. Elles sont en charge du premier accueil des demandeurs.euses d'asile. Elles remplissent plusieurs missions :

- orientation et information des demandeurs.euses d'asile

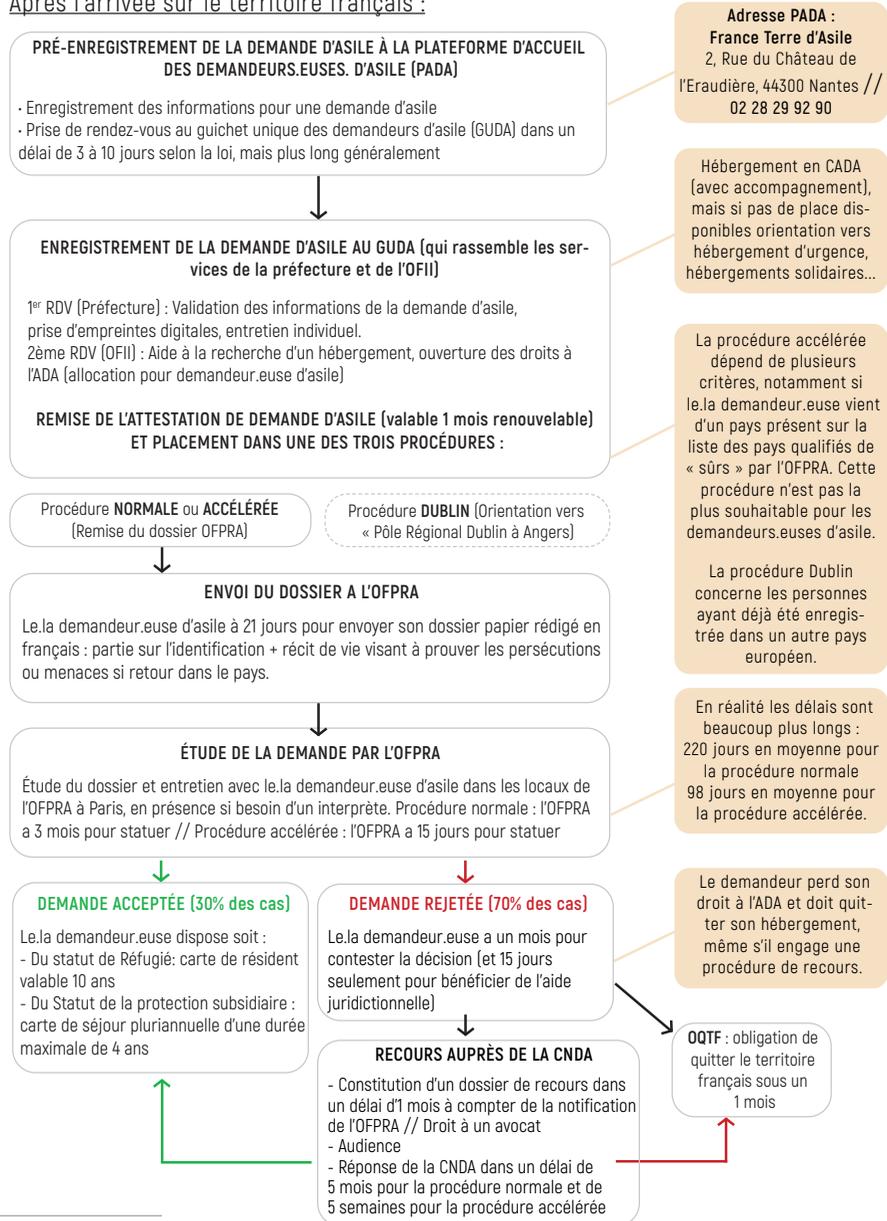
- accompagnement administratif et social des demandeurs.euses d'asile qui ne sont pas pris en charge au sein d'un CADA et ce pendant toute la procédure
- inscription des demandeurs.euses dans le dispositif national d'hébergement.

**OQTF** : L'Obligation de Quitter le Territoire Français est la principale mesure d'éloignement qui concerne les étrangers.ères. Elle peut être prise par le Préfet dans un certain nombre de cas. Elle peut accompagner le refus de séjour pris à l'encontre d'un étranger ou sanctionner son séjour illégal en France. Elle oblige la personne concernée à quitter la France par ses propres moyens dans un délai de 30 jours ou, dans des situations plus limitées, sans délai.

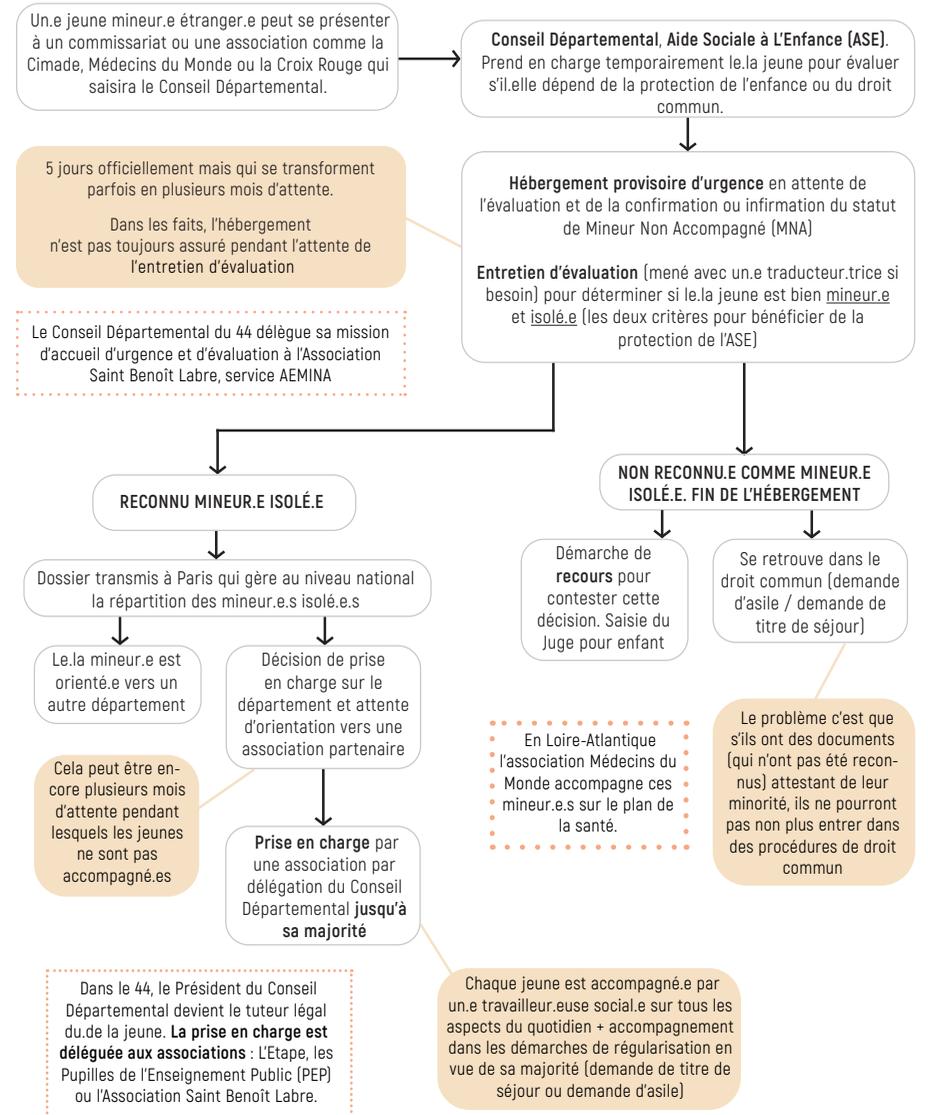
# COMPRENDRE les parcours administratifs des personnes exilées en France

## LA DEMANDE D'ASILE EN FRANCE

Après l'arrivée sur le territoire français :



## LES MINEUR.E.S NON ACCOMPAGNÉ.E.S



# SE FAMILIARISER AVEC les dispositifs scolaires pour les enfants et les jeunes primo-arrivants

Dans son Préambule, la Constitution française stipule que « La nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. » (Préambule de la Constitution Française de 1946, repris en 1958). En l'état actuel de la législation, aucune distinction ne peut être faite entre élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public de l'Éducation. L'instruction est obligatoire entre 3 et 16 ans pour tous les enfants résidant sur le territoire. Elle est laïque et gratuite. Et les personnels et les élèves sont soumis à une neutralité d'opinion.

À partir de la rentrée scolaire 2020, ce ne sera plus seulement l'instruction qui sera obligatoire à partir de 3 ans, mais aussi la formation, et ce jusqu'à 18 ans. Ce qui signifie qu'aucun.e jeune ne pourra ainsi être laissé.e dans une situation où il.elle ne serait ni en études, ni en emploi ni en formation.

## POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ÉCOLE MATERNELLE (3-5 ANS) ET PRIMAIRE (6-11ANS).

### Pour les moins de 11 ans

(école maternelle et école primaire)

- Aller en mairie pour obtenir un certificat d'inscription dans une école de la commune
- Finaliser l'inscription directement auprès de l'école avec le certificat.

Le.la directeur.trice de l'école effectue une évaluation et peut éventuellement demander un appui (pour les plus de 6 ans) auprès du CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) afin d'affecter l'enfant dans la classe la plus adaptée ou de l'orienter vers une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A)

### Pour les plus de 11 ans

(collège)

- Inscription directement auprès de l'établissement scolaire le plus proche

L'équipe éducative réalise une évaluation du niveau de l'élève à partir de son parcours scolaire antérieur. Le chef d'établissement peut éventuellement demander une évaluation du niveau de français et du niveau scolaire auprès du CASNAV. Suite à l'évaluation, l'établissement propose au.à la jeune un parcours adapté à ses besoins :

- Scolarisation en classe « ordinaire » avec possibilité de soutien scolaire, linguistique, etc.
- Orientation vers une Unité Pédagogique pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A)

En cas de difficultés il faut contacter l'inspection académique : la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) : [divel1-44@ac-nantes.fr](mailto:divel1-44@ac-nantes.fr)



## POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 16 ANS

À partir de 16 ans, la scolarisation n'est plus obligatoire. Cependant, il est tout à fait possible pour un.e jeune qui le souhaite de réaliser des démarches afin de s'engager dans un cursus scolaire ou de formation. Il faut alors :

- S'adresser au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) le plus proche du domicile où les psychologues de l'Éducation Nationale-conseil en orientation, recevront le.la jeune en rendez-vous et procéderont à un bilan (positionnement scolaire du.de la jeune et entretien d'orientation)
- Ce bilan sera ensuite transmis à la DSDEN qui recherchera une solution : scolarisation en lycée général technologique ou lycée professionnel

en fonction des places vacantes, inscription dans un dispositif MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) pour renforcer les compétences scolaires, linguistiques et préparer un projet de formation, dans une Mesure d'Accompagnement Scolaire Temporaire (MAST) pour les jeunes peu ou non scolarisé.e.s dans leur pays d'origine,

- Si aucune solution n'est trouvée du côté de l'Éducation Nationale, la PSAD (Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs) prendra le relais pour rechercher une solution avec les différents partenaires (Enseignement agricole, Centres de formation par apprentissage, Ecoles de la production, dispositifs des Missions locales,...)

### CIO NANTES

34 rue du Fresche Blanc,  
44300 Nantes  
02 40 94 00 12  
[cio.nantes@ac-nantes.fr](mailto:cio.nantes@ac-nantes.fr)

### CIO CHATEAUBRIANT

16 rue des Vauzelles,  
44146 Châteaubriant  
02 40 81 14 09  
[cio.chateaubriant@ac-nantes.fr](mailto:cio.chateaubriant@ac-nantes.fr)

### CIO REZÉ

2 rue Victor Fortun,  
44400 REZE  
02 40 13 11 00  
[cio.reze@ac-nantes.fr](mailto:cio.reze@ac-nantes.fr)

### CIO SAINT-NAZAIRE

215 boulevard Laënnec,  
44600 Saint-Nazaire  
02 40 22 04 85  
[cio.saint-nazaire@ac-nantes.fr](mailto:cio.saint-nazaire@ac-nantes.fr)



## DEUXIÈME PARTIE

# Sensibiliser

Construire une société d'hospitalité passe par l'échange et le débat avec les citoyen.ne.s, pour dépasser les peurs, casser les idées préconçues, créer la rencontre et le dialogue. Voici une liste non exhaustive d'outils de sensibilisation pour faire changer les regards sur les personnes exilées !

| Outil   | Nombre de participant.e.s | Public             | Durée         | Temps de prépa |
|---|---------------------------|--------------------|---------------|----------------|
| Photo langage : un outil pour faciliter la prise de parole        | 5 à 20                    | Tout public        | 20 min à 1h   |                |
| Débat mouvant : un outil pour déconstruire les préjugés           | 8 à 40                    | À partir de 10 ans | 30 min à 1h30 |                |
| La cinéma comme support de débat                                  | 10 à 200                  | Selon le film      | 2h30          |                |
| Des expositions pour changer les regards                          | Libre                     | Tout public        | 1h de visite  |                |
| Bibliothèque vivante, rencontrer l'Autre pour mieux se comprendre | 5 à 20                    | A partir de 16 ans | 1h à 3h       |                |
| Lire et faire Lire : Sensibiliser les plus jeunes                 | 2 à 6                     | Dès 3 ans          | 30 min        |                |

Lors de la mise en place d'actions de sensibilisation la posture de l'animateur.trice est très importante pour permettre l'expression de chacun : il.elle doit être à l'écoute, savoir gérer le temps et les prises de paroles, ne pas être jugeant.e (quels que soient les propos entendus) et être prêt.e à rebondir et relancer les échanges.

La fédération est à votre disposition pour vous les présenter et vous appuyer pour les mettre en place.

### Plus d'informations :

Pour les associations : [citoyennete@laligue44.org](mailto:citoyennete@laligue44.org)

Pour les écoles et collectivités : [education@laligue44.org](mailto:education@laligue44.org)

## PHOTO LANGAGE

### Un outil pour faciliter la prise de parole

Nombre de participant.e.s : :  
5 à 20  
Public : tout public (adultes comme enfants)  
Durée : 20 min à 1h  
Temps de prépa :

« L'esprit pense en images mais, pour communiquer avec l'autre, doit transformer l'image en pensée, puis la pensée en langage. » [Irwin YALOM, Le Bourreau de l'amour : Histoires de psychothérapie]. L'utilisation d'images ou de photographies comme objets intermédiaires permet de partir des représentations et de l'imaginaire de chaque participant pour entrer dans un sujet simple. Cette méthode favorise la prise de parole, l'écoute et l'émergence de réflexions personnelles sur le thème retenu. Cela peut par exemple servir d'introduction lors d'un café des parents ou d'un Cinéтик, d'une formation ou d'un groupe de travail.

### Préparation :

- Constituer un jeu de 10 à 30 photographies et/ou images en relation avec le thème de l'immigration (nous contacter pour obtenir un Kit-photos sur la thématique). Si vous choisissez de constituer votre propre banque de photos, soyez vigilant à ne pas orienter vos choix selon vos propres représentations
- Prévoir un espace suffisamment grand pour disposer les photos au sol ou sur une table (les participants doivent pouvoir tourner autour)
- Décider de la durée de l'activité.

### Déroulement :

*Mise en place : Etaler les images de manière à ce que tout le monde puisse les voir et circuler autour*

- Rappeler le cadre de bienveillance : écoute, respect, liberté d'expression, non jugement, droit à l'erreur et droit de ne pas être d'accord.
- Présenter le thème, l'activité proposée et le déroulement (choix des photos, prise de parole de chacun.e sur la photo choisie, temps d'échange et d'analyse en groupe)
- Enoncer la consigne, par exemple : « Choisissez une photo qui évoque selon vous l'exil ». Les participants et l'animateur.trice ont environ 2 minutes pour choisir, en silence, une image.

- Faire un tour de table : chacun.e présente sa photo et explique son choix. Durant cette phase, l'écoute est très importante, il n'y a pas de bonne ou de mauvaise réponse.
- Proposer un temps d'échange : L'animateur.trice est là pour rebondir sur les réflexions des participant.e.s et faire réagir les autres (« Voyez-vous la même chose ? Souhaitez-vous réagir ? »). Il.elle revient sur des définitions si besoin, transmet des éléments factuels, et éventuellement précise d'où vient la photo. Durant cette étape, l'animateur.trice doit être vigilant.e à maintenir (et rappeler si besoin) le cadre de bienveillance.
- Conclure : Lorsque tout le monde s'est exprimé, l'animateur.trice peut proposer un bilan de ce qui a été dit, et invite les participant.e.s à s'exprimer s'il.elle.s le souhaitent sur ce qu'il.elle.s ont appris ou ce qui les a étonné durant cet échange. Enfin, l'animateur.trice demande aux participants comment ils.elles ont vécu et ressenti cet atelier collectif.

Possibilité de resserrer le thème de votre photo-langage sur un aspect spécifique de la thématique. Voici quelques exemples : « Quelles sont les raisons qui poussent les personnes à migrer ? », « Quelle image représente selon vous l'immigration en France ? ».

## UN DÉBAT MOUVANT pour déconstruire les préjugés

Nombre de participant.e.s :  
8 à 40 personnes  
Public : tout public  
(à partir de 10 ans)  
Durée : 30min à 1h30  
Temps de prépa : 

Débat dynamique, le débat mouvant permet de délier la parole et favorise la participation active d'un maximum de personnes. Le principe est de se positionner physiquement dans l'espace pour exprimer son avis (Plutôt d'accord / plutôt pas d'accord) sur une affirmation énoncée, volontairement polémique. Il a pour objectif de déconstruire des préjugés sur les personnes exilées et de construire une réflexion collective sur le sujet.

### Préparation :

- Prévoir une salle avec de l'espace
- Préparer des phrases clivantes sur la thématique de l'immigration (partir des préjugés). Contactez-nous pour obtenir un document avec des exemples de phrases et des éléments de réponse, s'appropriez ces éléments afin de pouvoir rebondir lors des échanges et apporter des éléments factuels.
- Préparer les feuilles ou pancartes A3 ou A4 « Plutôt d'accord » « Plutôt pas d'accord » et les positionner de chaque côté de la salle.
- Décider de la durée de l'activité (compter entre 10 et 25 minutes par phrase)

### Déroulement :

*Mise en place : La salle est divisée en deux, d'un côté on place la pancarte « D'accord » et de l'autre la pancarte « Pas d'accord ». Au milieu des deux, c'est ce qu'on appelle la rivièrè du doute. Au début de l'animation tous les participants sont debout au milieu de la salle.*

- Rappeler le cadre de bienveillance : écoute, respect, liberté d'expression, non jugement, droit à l'erreur et droit de ne pas être d'accord. Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, l'important est d'exprimer ses arguments.
- Présenter le thème, l'objectif de l'activité (permettre un échange d'idées et d'opinions

et construire une réflexion collective) et le déroulement.

- Énoncer à voix haute une phrase clivante et inviter les participant.e.s à se positionner dans l'espace (côté plutôt d'accord / côté plutôt pas d'accord). Ces déplacements se font idéalement dans le silence et tout le monde doit choisir un camp (éviter la zone neutre).
- Inviter le camp minoritaire à prendre la parole pour exposer un argument expliquant leur positionnement. Une fois celui-ci exprimé c'est au tour de l'autre camp de prendre la parole, pour répondre ou énoncer un autre argument. Lorsqu'une personne parle, l'ensemble des participants écoute sans l'interrompre. L'animateur.trice peut éventuellement reformuler ce qui est dit pour synthétiser l'idée. Tout au long des échanges, chacun.e a la liberté de changer de camp autant de fois qu'il.elle le souhaite.
- Lorsque beaucoup d'arguments ont été passés en revue, l'animateur.trice apporte des éléments factuels, des données chiffrées ou des informations .... avant de rassembler tout le monde au centre et de proposer une seconde affirmation.
- Conclure : Inviter les participant.e.s à s'exprimer sur leurs ressentis durant l'atelier, ce qu'ils.elles ont aimé, ce qu'ils.elles ont appris ou ce qui les a étonné.e.s.

## LE CINÉMA comme support de débat

Nombre de participant.e.s :  
10 à 200 personnes  
Public : à adapter en fonction  
du film  
Durée : environ 2h30  
(film + débat)  
Temps de prépa : 

Le ciné-débat est une action collective visant à permettre l'accès à la culture et de favoriser l'échange et la prise de parole en public. Une association loi 1901 est autorisée à organiser des projections de films ou courts métrages, gratuites ou payantes, qui échappent aux dispositions de contrôle des recettes (maximum 6 par an). Il s'agit alors de diffusion non commerciale.

Le ciné-débat est une action simple à mettre en place permettant à la fois de sensibiliser le public à des enjeux de société, en l'occurrence les questions relatives aux personnes exilées, et d'éduquer à l'image : avec le choix d'un film, faire connaître un.e réalisateur.trice...

### Préparation :

- **Choisir le film** : tenir compte du public visé, de la durée du film et de l'objectif de la séance ; réaliser les démarches pour obtenir les droits de diffusion.
- **Choisir l'endroit** :
  - Dans une salle de cinéma : en partenariat avec le cinéma. Ainsi, vous pouvez éventuellement déléguer la gestion des droits de projection et des entrées au cinéma partenaire.
  - Dans vos locaux, une salle municipale, chez un partenaire associatif ou une projection de plein air : vous entrez alors dans un cadre spécifique des diffusions non commerciales (sont soumises à une réglementation spécifique définie par le Code du cinéma et de l'image animée (article L214-1 à L 214-9).
- **Communiquer sur l'évènement** : à travers votre réseau, les réseaux sociaux, des flyers, les relais presse, ...
- **Préparer le débat** :
  - Débat avec ou sans intervenant.e.s (spécialistes et/ou acteurs locaux liés à la thématique du film)
  - Choix de la méthode d'animation : questions/ réponses entre public et intervenant.e.s ; diviser la salle en petits groupes pour un premier temps d'échange et ensuite faire un retour en plénière...

- Préparer une première liste de questions permettant d'impulser le débat.
- **Prévoir un temps convivial** à l'issue de la séance (boissons, encas éventuellement)
- **Faire un point sur le matériel** si vous réalisez la projection en autonomie : vidéoprojecteur, enceintes, écran, ...

### Déroulement :

*Mise en place : Vérifier l'installation avant l'arrivée du public, préparer le temps convivial et accueillir les intervenant.e.s s'il y en a.*

- Introduire la projection : présenter votre structure, le film, le déroulé de la soirée et les intervenants
- Après la projection : **animer le débat**. Quelle que soit la méthode d'animation choisie, il faudra une personne en charge de l'animation du débat. Elle aura pour rôle la distribution et régulation de la parole ainsi que la gestion du temps. C'est aussi l'animateur.trice qui conclura.
- Inviter les participant.e.s à se retrouver autour d'un **verre de la solidarité**.

Pour plus d'information, consultez la **fiche spécifique du CRVA « Comment organiser un ciné débat ? »**.

## Quelques idées de Cinéтик, testées et approuvées avec le réseau (DVD disponibles à la location) :

### - « La pirogue », 2012, film de Moussa Toure, 1h27.

Des Sénégalais, décidés à rompre avec la misère, tentent de gagner les Canaries. Ils viennent de communautés différentes, ne parlent pas la même langue, mais ils nourrissent tous l'espoir d'une vie meilleure en Europe.

### - « Welcome », 2009, film de Philippe Lioret, 1h50.

À Calais, Bilal, jeune migrant kurde sans-papier, a le projet de se rendre en Angleterre pour retrouver sa petite amie, Mîna. Il décide alors de prendre des cours de natation pour traverser la Manche à la nage. Il se rend à la piscine municipale, où il rencontre Simon, un ancien champion de France de natation, devenu maître-nageur.

### - « 8, avenue Lénine », 2017, film documentaire de Valérie Mitteaux et Anna Pitoun, 1h41

Le documentaire raconte l'histoire de Salcuta Filan et de ses deux enfants. Une famille rom roumaine qui vit en banlieue parisienne depuis 15 ans.

### - « Un fou noir au pays des blancs », Spectacle de Pie Tshibanda, 90min

Avec humour et sensibilité, Pie Tshibanda relate l'histoire de son exil, du Congo vers la Belgique... Un Fou Noir au pays des Blancs agit comme un miroir et nous renvoie, avec un humour décapant, notre propre image, nos préjugés, nos défauts.

### - « Trop noire pour être française », 2015, film documentaire d'Isabelle Boni-Claverie de 52 min.

Le film propose une réflexion impertinente sur les inégalités de notre société à travers l'histoire de la réalisatrice, éclairée par les analyses d'Eric Fassin, Pap Ndiaye, Achille Mbembe, Patrick Simon et Sylvie Chalaye, ainsi que par les témoignages d'anonymes.

### - « Le bruit, l'odeur et quelques étoiles », 2002, film documentaire franco-belge de Eric Pittard, 1h46

Cet «opéra documentaire» retrace les événements qui ont secoué la banlieue de Toulouse à la fin de l'année 1998. Surpris en flagrant délit de vol de voiture, le jeune Habib, est tué à bout portant par un policier. De graves émeutes s'ensuivent, qui vont opposer bandes de jeunes et forces de l'ordre pendant plusieurs jours.

## Connaissez-vous Cinéтик ?

C'est un dispositif porté par la Ligue de l'enseignement qui vous propose de construire en réseau un cycle de trois ciné-débats par an sur trois thématiques : santé, lutte contre les discriminations et société. Cinéтик scolaire est l'adaptation du dispositif pour les enfants en lien avec les établissements scolaires.

## DES EXPOSITIONS pour changer le regard

Nombre de participant.e.s : libre

Public : tout public

Durée : 1h de visite

Temps de prépa : 

Éduquer à la lutte contre les discriminations c'est changer les mentalités et les comportements de chacun.e dans le but de contribuer individuellement et collectivement à la construction, dès le plus jeune âge, d'un monde juste, solidaire et durable. Les expositions, comme supports éducatifs, permettent d'entrer dans un sujet en posant son regard sur une réalité par le biais de visuels. Elles placent les visiteurs.ses au centre d'un processus de communication mêlant l'appropriation de savoirs et une expérience émotionnelle. La Ligue de l'Enseignement-FAL44 a à cœur de proposer au réseau associatif des ressources pédagogiques pour travailler sur les questions d'éducation à la citoyenneté et de lutte contre les discriminations. Dans ce cadre, nous mettons à votre disposition plusieurs expositions que vous pouvez réserver et emprunter gratuitement. Il en existe notamment trois sur le thème qui nous intéresse ici, accompagnées de supports pédagogiques :

### « Nous : comment faire société commune ? » par Suzana Dukic et Céline Ziwès, I.S.C.R.A, 2017.

de matériel de communication (cartes, affiches). Son installation nécessite un espace de 30m<sup>2</sup> minimum.

- **Résumé** : L'exposition aborde l'histoire de l'immigration de façon illustrée à partir de sources d'archives, de citations, de dessins, d'extraits variés tant dans leur nature que par leurs auteurs : chercheurs et chercheuses en sciences sociales, discours politiques ou institutionnels, articles, témoignages de citoyens et citoyennes ordinaires. Les supports viennent interroger les modes de productions de l'altérité, de ses effets et des mécanismes de discrimination. Entre trajectoires individuelles et Histoire nationale ou Internationale, l'exposition favorise un processus d'appropriation des contenus.
- **Installation** : Composée de 12 kakémonos (85\*200cm), elle est accompagnée d'un kit comprenant le matériel pédagogique (livret) et

### « BD et immigration : un siècle d'histoire », du Musée national de l'histoire de l'immigration, 2015.

- **Résumé** : Cette exposition raconte les liens étroits entre l'histoire de l'immigration et l'histoire de la bande dessinée au XXe siècle. À travers le monde, nombre d'auteurs ont placé le thème de l'immigration au cœur de leur œuvre. Conçue par le Musée national de l'histoire de l'immigration, cette exposition itinérante présentant une quarantaine d'œuvres donne à voir ce croisement méconnu. La bande dessinée y apparaît autant comme un objet d'art nourri de la mobilité des hommes que comme un témoignage des représentations passées et présentes sur l'immigration. Au-delà de la seule

approche artistique et historique, elle appelle à changer nos regards sur les migrant.e.s et sur l'histoire de l'immigration en France.

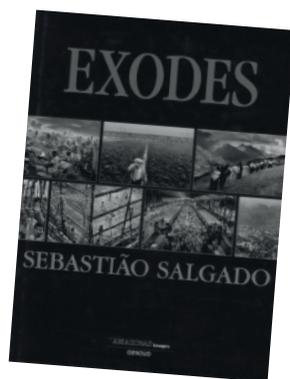
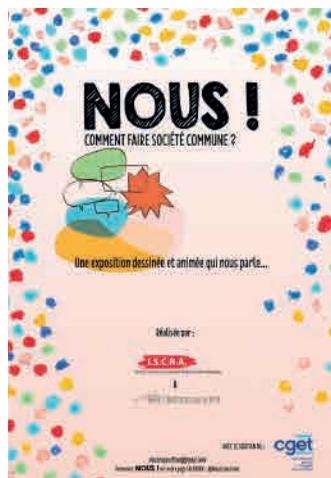
- **Installation** : Elle se compose de 15 panneaux verticaux (85 \* 200 cm).

### « Exodes » exposition photographique, de Sébastião Salgado.

- **Résumé** : Ces dernières décennies, la pauvreté, les guerres et la répression ont déraciné des centaines de millions de personnes dans le monde entier. Certaines fuient pour sauver leur peau, d'autres risquent la leur pour échapper à la misère. Photographe mondialement connu et reconnu, Sébastião Salgado a remporté de nombreux prix internationaux. Il porte son regard sur l'être humain, partout sur notre

planète. L'exposition est le fruit d'un travail entrepris par Salgado en 1993 et réalisé sur près de 10 ans : raconter en images la grande saga de la réorganisation de la famille humaine à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Une vaste enquête photographique qui a conduit l'auteur sur tous les continents. L'exposition est organisée en différentes séries, au sein de la FAL 44 nous disposons des trois suivantes :

- Afrique (CRVA 19) : photos prises dans différents pays africains, notamment au Rwanda en lien avec l'histoire du génocide de 1994
- Lutte pour la terre (CRVA 20) : met en lumière l'existence des paysans sans terre au Brésil
- Portraits d'enfants (CRVA 23) : portraits d'enfants de différents endroits du monde
- **Installation** : affiches plastifiées (55\*76 cm).



## UNE BIBLIOTHÈQUE VIVANTE : rencontrer l'autre pour mieux comprendre

Nombre de participant.e.s : libre  
Public : tout public  
Durée : 1h de visite  
Temps de prépa : 

Une bibliothèque vivante est une bibliothèque dans laquelle les livres sont des personnes qui racontent leur histoire, leurs parcours et leurs expériences aux lecteur.trice.s. Au cours d'un tête-à-tête de 20 min, les lecteur.trices vont écouter une histoire/un témoignage puis avoir un temps d'échange avec l'orateur.trice. Cet outil facilite la rencontre en dépassant la peur d'aller vers l'Autre et permet de lutter contre les idées reçues et les stéréotypes en donnant la parole aux premier.ère.s concerné.e.s.

### Préparation :

- **Choisir l'endroit où se tiendra la bibliothèque** : idéalement un lieu calme et assez grand pour isoler les différents coins de discussion. Une bibliothèque municipale par exemple peut permettre de toucher des lecteur.trice.s de manière plus large.
- **Constituer son équipe de bénévoles** :
- **Les « livres vivants »**. Ce sont les personnes qui vont être amenées à livrer une partie de leur histoire (qu'elles auront elles-mêmes décidé de dévoiler) à une personne ou deux lecteur.trices. Cette phase d'accompagnement et de préparation des « livres vivants » est fondamentale et doit intervenir à la fois sur le choix, la construction du récit, mais aussi sur l'appropriation du format : raconter une histoire, en face à face, parler de soi, etc. Cela doit se construire sur plusieurs ateliers (contactez-nous pour obtenir les outils d'animation). Afin de croiser différents témoignages, une bibliothèque vivante regroupe 5 à 10 « livres vivants ».
- **Les « bibliothécaires » et bénévoles de l'accueil**. Une ou deux personnes pour gérer l'accueil du public et la répartition des visites, ainsi qu'au moins un.e bénévole-bibliothécaire pour deux livres-vivants.

- **Préparer un « catalogue »** : livret présentant les différents livres-vivants sous la forme de petits résumés. Ceux-ci peuvent être écrits par les « livres » eux-mêmes ou avec l'appui des bénévoles.
- **Prévoir la convivialité** : boissons et encas pour les « livres » mais aussi pour le public.
- **Prévoir le matériel** : tableau pour programmer les rencontres : colonnes avec le prénom de chaque livre vivant, lignes avec les créneaux horaires (tranches de 25min : 20min d'interaction + 5min de pause). Et des post-it à transmettre aux lecteur.trices pour rappeler les horaires des « lectures ».

### Déroulement :

- **Mise en place** : aménager l'espace afin de créer plusieurs petits coins isolés les uns des autres. Mettre à disposition du public un espace dans lequel les personnes peuvent s'asseoir, boire quelque chose, grignoter, discuter entre eux ou avec les bénévoles.
- Faire un point sur le déroulé avec tous les bénévoles 15min avant l'ouverture, associer les binômes (livre vivant – bibliothécaire) et laisser à chacun.e le temps de s'installer
- À l'ouverture, guider les premier.ère.s

lecteur.trice.s vers l'accueil, leur expliquer le principe et leur présenter le catalogue. Ils.elles s'inscrivent sur un créneau de rencontre auprès des bénévoles de l'accueil qui vont alors leur remettre un post-it avec le prénom du « livre » et l'heure de la rencontre.

- Accompagner les lecteur.trice.s vers leur livre vivant en précisant le temps imparti. Au terme de celui-ci, le.la bénévole-bibliothécaire vient clore la rencontre.

### Points de vigilance

- Les lecteur.trice.s ne peuvent pas réserver un créneau et revenir plus tard.

- Les livres-vivants font le choix de livrer une partie de leur histoire, ils ont le droit de ne pas répondre aux questions qui ne leur semblent pas adaptées.
- Le créneau de 20 minutes peut paraître frustrant, le.la bénévole-bibliothécaire doit rester ferme pour que tout le monde puisse participer.
- Il est important de respecter le principe de tête à tête. Les « livres », eux aussi, peuvent être intimidés, ainsi ce format instaure un équilibre. Il peut arriver que des lecteur.trice.s souhaitent effectuer la rencontre à 2, il faut plutôt leur proposer d'effectuer chacun.e une rencontre.

## LIRE ET FAIRE LIRE ou sensibiliser les plus jeunes

Nombre de participants : 3 à 6  
Public : à partir de 3 ans  
Durée : 30 minutes  
Temps de prépa : 

Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, bibliothèques...). Cette action mobilise des personnes de plus de 50 ans qui s'impliquent bénévolement pour animer des ateliers hebdomadaires avec des groupes de 2 à 6 enfants maximum afin de leur transmettre le plaisir de la lecture.

Imaginer des déclinaisons de Lire et faire lire en :

- Proposant des lectures sur la thématique à vos bénévoles pour changer les regards,
- Proposant la mise en place de Lire et faire lire auprès des réfugié.e.s.

Découvrir nos malles d'ouvrages autour de la thématique des personnes exilées :

- Devenir grand ? Ailleurs - n°3
- Lire contre les discriminations - n°24
- Enfants du Monde - n°28
- Changement de regards sur l'exclusion - n°31
- Afrique - n°32
- Chine - n°44



## TROISIÈME PARTIE

# AGIR

Face aux débats sur l'immigration et l'accueil de personnes exilées, la Ligue de l'enseignement – et toutes les associations affiliées à travers elle – rappelle la nécessité de développer une culture d'hospitalité, avec humanité, décence et engagement.

Notre engagement quotidien porte haut et fort l'émancipation de toutes et tous par les loisirs, le sport et la culture et ce, en favorisant les actions en mixité.

Pour mettre en acte nos engagements, vous trouverez ci-dessous des fiches pratiques pour passer à l'action.

1. Ouvrir ses activités pour faire vivre la mixité
2. Accueillir des Volont'R en Service Civique
3. Développer l'autonomie à travers l'apprentissage du français
4. Accompagner dans la découverte du territoire
5. Accompagner le.s parent.s dans la scolarisation de leur.s enfant.s
6. Financer ses projets avec des actions de solidarité

## OUVRIR SES ACTIVITÉS pour faire vivre la mixité

L'accueil des personnes migrantes passe également par leur accès à des pratiques culturelles, sportives et de loisirs. Celles-ci permettent, pour tout à chacun.e, de favoriser le bien-être et la création de lien social. Il est fondamental, pour mettre en acte nos discours, d'ouvrir nos activités à toutes et tous, d'aller vers, de faire vivre la mixité dans les espaces de vie que nous animons dans nos quartiers, nos villes.

Cela passe par une démarche d'aller vers, pour ouvrir les activités socioculturelles et sportives à des personnes exilées et notamment aux jeunes Mineur.e.s Non Accompagné.e.s (MNA). Dans la pratique, il s'agit de :

- **Réfléchir au format et aux modalités d'ouverture de créneaux solidaires** qui seront propres à votre association (ex : quelles activités, nombre de places ouvertes par activités, etc.)
- **Se mettre en lien avec une structure de votre territoire accueillant des personnes exilées** (CADA, hébergement de jeunes MNA, associations d'aide et/ou d'accompagnement) afin de présenter ses activités, prendre connaissance des besoins et co-construire les pistes d'un partenariat
- **Formaliser ce partenariat avec une convention** qui définira le cadre de l'action
- **Travailler avec les responsables d'activités pour les accompagner dans l'accueil et l'intégration de ces nouvelles personnes**
- **Créer des parcours d'engagement** comme avec tous les autres membres de l'association

**Mixité sociale et tarification équitable ?** Réfléchir à l'accès de toutes et tous aux activités conduit souvent à une réflexion sur la mise en place d'une tarification solidaire. Pour en savoir plus, découvrez la fiche pratique « Instaurer une tarification équitable dans une association. » réalisée par le Centre de Ressources à la vie Associative. ([https://associations-lpdl.org/images/FICHES\\_PRATIQUES](https://associations-lpdl.org/images/FICHES_PRATIQUES))

**Comment s'assurer avec l'APAC (assurance dont bénéficient les associations affiliées) ?** Il y a 3 situations possibles qui permettent d'inclure leur couverture dans celle des associations dans lesquelles ils.elles pratiqueront l'activité :

>> Les personnes sont adhérent.e.s et sont donc couvertes par la responsabilité civile.

>> Si elles ne sont pas adhérent.e.s, il faut alors préciser dans votre fiche diagnostic que vous avez une activité pour x personnes non adhérent.e.s de manière régulière.

>> Pour l'accueil des mineur.e.s étrangers.ères reconnu.e.s comme Mineur.e.s Non Accompagné.e.s vous pourrez obtenir une autorisation de la part du tuteur légal (cela peut prendre parfois un peu de temps car la signature se fait par le Département). Pour les mineur.e.s non reconnu.e.s, vous ne pourrez pas obtenir d'autorisation de tuteur légal, il faudra donc passer par une fiche diagnostic complète.

Plus d'informations :  
Service accueil APAC  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 18h00 // 0 800 200 375  
<http://www.apac-assurances.org>

## ACCUEILLIR des volont'R en service civique

Le Service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes entre 16 et 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), accessible sans condition de formation, de compétences ou d'expériences préalables. La mission se déroule sur une période de 6 à 12 mois pour une durée hebdomadaire de 24h en moyenne et est indemnisée de 580,62€.

### Le programme « Volont'R »

La Ligue de l'enseignement, en partenariat avec l'Agence Nationale du Service Civique et la Diar, a mis en place un programme intitulé « Volont'R » qui repose sur une double proposition : permettre, d'une part, à des jeunes citoyen.e.s français.es de s'engager dans des missions en faveur des réfugié.e.s et, d'autre part, à des jeunes réfugié.e.s de s'engager dans des missions de service civique. Il a pour objectif de créer davantage de lien social entre les réfugié.e.s et la société française. Ce programme est aujourd'hui accessible aux jeunes de plus de 18 ans.

- **Les volontaires-réfugié.e.s** : Les jeunes qui souhaitent s'engager doivent avoir le statut de Réfugié.e ou être bénéficiaire de la protection subsidiaire et pouvoir en attester (titre de séjour ou récépissé). Il s'agit de permettre aux jeunes de recréer du lien social et de travailler la confiance en soi, la construction d'un projet de vie. Il permet aussi une meilleure connaissance de la France, de ses valeurs et de ses pratiques.

Les volontaires-réfugié.e.s exercent prioritairement des missions de culture et de loisirs, d'éducation pour toutes et tous, de mémoire et de citoyenneté,

de solidarité, de sport ou liées à l'environnement, et ce afin de faciliter leur émancipation et leur inclusion dans la société française.

- **Les volontaires sur des missions en faveur des réfugié.e.s** : L'engagement auprès de réfugié.e.s doit permettre à ces jeunes de mieux connaître ce public et de changer leur regard sur l'exil.

Ces volontaires peuvent permettre à l'association de développer des actions en faveur des réfugié.e.s, comme la mise en place de créneaux solidaires, d'ateliers d'apprentissage du français, ...

En partenariat avec des structures d'accueil, ils.elles pourront organiser des activités d'ouverture culturelle, de découverte du territoire, de rencontres interculturelles, d'accompagnement des réfugié.e.s dans les démarches administratives, d'animation d'activités sportives, etc.

Accueillir un service civique, contactez-nous : La Ligue de l'enseignement-FAL 44 vous accompagne dans toutes les étapes (réflexion et écriture de la fiche mission, recherche de jeunes, formation et accompagnement des tuteurs.trices, formation et accompagnement des volontaires, etc.).

# DÉVELOPPER L'AUTONOMIE à travers l'apprentissage du français

L'intégration sociale est étroitement corrélée à la capacité des individus à comprendre les codes sociaux et culturels du pays dans lequel ils résident. Or, les limitations dans la compréhension et la maîtrise de la langue induisent inévitablement des limitations sociales qui nuisent au bien-être des individus.

À ce titre, la mise en place d'ateliers d'apprentissage du français pour les adultes, aussi appelés ateliers socio-linguistiques, est un levier fondamental pour favoriser l'intégration des personnes au sein de la société française. Portée par une amicale laïque ou une association du réseau, cette activité illustre parfaitement l'application des valeurs d'émancipation des individus et de transformation sociale, au cœur du projet fédéral.

La vocation des ateliers d'apprentissage du français est de développer l'autonomie des apprenant.e.s dans les espaces sociaux (commune, école, supermarché, associations,...). Il s'agit donc d'apprendre la langue française, les codes et savoirs socioculturels en vue de les mobiliser dans ces différents lieux. Dès lors, ces ateliers se distinguent des cours de français (parfois appelés FLE) où l'accent est mis sur l'acquisition de savoirs linguistiques et l'atteinte d'un niveau de langue. Dans notre cas il s'agit de compétences sociales telles que : participer à une réunion de parents d'élèves, prendre un rendez-vous chez le médecin, faire une demande au guichet de la Préfecture, s'orienter et prendre les transports en commun, etc.

La démarche pédagogique appliquée considère l'apprenant.e comme un.e citoyen.ne. Il s'agira pour lui.elle de trouver sa place dans la société dans laquelle il.elle vit en intégrant ses codes et son langage tout en préservant son identité culturelle propre. Il est notamment essentiel de comprendre que le processus de formation pour les adultes

n'est pas celui de la formation initiale des enfants à l'école ; la pédagogie et la posture ne sont pas les mêmes. Voici quelques points de vigilance :

- Attention dès lors au vocabulaire utilisé : il ne s'agit pas de cours, il n'y a ni professeur, ni élève, mais bien des formateurs.trices et des apprenant.e.s qui se rencontrent à l'occasion d'ateliers auxquels ils.elles ont choisi de participer librement.
- Attention à sa posture de formateur.trice : être vigilant.e à ne pas infantiliser les apprenant.e.s (des supports pour adultes existent, plutôt que des supports conçus pour des enfants), mais bien prendre en compte leur statut d'adulte ayant une expérience de vie.
- Attention aux raccourcis culturels et aux généralités : « Vous en Afrique, vous êtes souvent... », « Les asiatiques sont... » etc.

## METTRE EN PLACE DES ATELIERS DANS LA PRATIQUE

### Les bénévoles-formateur.trice.s :

Pour être formateur.trice, il n'est pas nécessaire d'être enseignant.e, ni d'avoir fait des études supérieures. Il faut cependant :

- Maîtriser la langue française (oral et écrit)
- Avoir le sens de l'écoute
- Être ouvert et dans une logique d'échange des savoirs
- Être souple et capable de s'adapter aux situations complexes des personnes
- Être en mesure de s'investir de manière

hebdomadaire (à raison d'1h30 / 2h)

- Il faut dans l'idéal au moins deux bénévoles référent.e.s pour un groupe / atelier. Cela permet de proposer un suivi davantage individualisé, d'échanger sur sa pratique et de se relayer, si besoin, pour assurer une continuité de l'atelier toute l'année.

Si les bénévoles souhaitant s'engager sont très nombreux.ses, vous pouvez aussi partir sur des formats d'accompagnement individuel avec des binômes formateur.trice-apprenant.e. C'est le modèle mis en place depuis 13 ans par l'Amicale Laïque des Marsauderies à Nantes.

## Constituer un groupe et formaliser l'atelier

### 1) Constituer un groupe (pas plus de 12 personnes) :

- Si la création d'atelier ne vient pas directement répondre à un besoin d'un groupe déjà identifié ou constitué, vous pouvez vous adresser aux structures d'accompagnement ou d'aide aux migrant.e.s présentes sur votre territoire. Les besoins en termes d'ateliers d'apprentissage de français sont toujours très importants et les structures existantes ont du mal à répondre à la forte demande.
- Rencontrer individuellement chaque personne en amont pour évaluer ses besoins afin de constituer des groupes de niveau les plus homogènes possibles (ou le moins hétérogènes !). (Contactez-nous pour obtenir le kit Atelier d'apprentissage avec des exemples de grilles d'évaluation des besoins). On peut distinguer trois grands niveaux :

- **Débutant** : expression et compréhension orale difficiles ou très difficiles. Écriture et lecture inexistantes ou très rudimentaires.

- **Intermédiaire** : Compréhension orale assez bonne mais encore des difficultés d'expression. Connaissance de l'écriture et de la lecture (maîtrise dans sa langue d'origine et capable de se débrouiller en français).

- **Avancé** : aisance dans l'expression orale comme écrite. Peut s'articuler autour de besoins spécifiques comme trouver un emploi, passer un examen de français, etc. (Dans ces situations particulières il est parfois préférable d'orienter les personnes vers des structures professionnelles).

**2) Définir un horaire en concertation avec les apprenants** (si le groupe est déjà constitué/connu), ou en prenant en compte, dans la mesure du possible, les contraintes sociales (récupérer les enfants à l'école / le travail, etc.) et culturelles/religieuses.

**3) Rédiger un « contrat d'engagement »** rappelant de manière très simple le cadre de l'atelier. Celui-ci devra être signé par les apprenant.e.s. Éléments à rappeler : le lieu, le rythme et horaires ; appeler / ou envoyer un message pour prévenir d'une absence (avec un modèle de message simple « Je ne peux pas venir cette semaine » ), rappeler qu'après X absences consécutives non justifiées, l'association se donne le droit de proposer la place à une autre personne ; somme symbolique éventuelle à régler (16€ correspondant à l'adhésion par exemple), etc.

## Identifier le matériel nécessaire :

**Matériel des apprenant.e.s** : Stylos, crayons, cahiers d'exercices, à papier, éventuellement des cahiers d'exercices spécialisés (cf : page Ressources pour les ateliers d'apprentissage du français). Matériel commun : Gommages, colle, ciseaux, ardoises (à feutres)

**Matériel des formateurs.trices** : Cahier de liaison entre formateurs.trices, manuels/ressources/documentation pour préparer les ateliers, feuille de suivi des présences, jeux, ...

**Équipement de la salle** : En plus des tables et chaises à installer en U (éviter les dispositions scolaires), prévoir un tableau et si possible une photocopieuse qui sera très utile pour imprimer les supports d'apprentissage. Si les affaires des apprenant.e.s restent dans les lieux, prévoir un espace pour les



stocker. Un vidéoprojecteur peut également être un support intéressant, de même qu'un poste-lecteur CD ou petite enceinte portable avec ordi / téléphone pour diffuser des bandes audio.

### Construire le contenu des ateliers :

Le contenu des ateliers repose sur l'acquisition de compétences sociales s'inscrivant dans l'environnement direct des personnes. Ainsi, il est proposé de construire le contenu des ateliers en s'appuyant sur l'identification d'espaces sociaux relatifs à différentes sphères :

- Vie publique (l'association où se déroule l'atelier, l'école, la mairie, les transports, la Caf, la Préfecture, les événements de la vie publique...)
- Vie citoyenne et fonctionnement de la société (les valeurs, la république et démocratie, l'environnement, le calendrier français, laïcité, institutions,...)
- Vie culturelle (les lieux de spectacles, de culture, de loisirs,...)
- Vie personnelle (le logement, les services bancaires, les commerces, la santé, la Poste...)

On peut distinguer différentes étapes dans l'acquisition des compétences socio-langagières :

la phase de découverte (fonction des espaces, leur localisation, etc.), la phase d'exploration (informations approfondies et accompagnement dans l'utilisation), la phase d'appropriation (l'utilisation en autonomie d'un espace ou d'une activité sociale).

**Varié les supports et les méthodes d'apprentissage** : La méthode d'apprentissage doit être dynamique, il est donc préférable d'être sur un principe de pédagogie active : favoriser la participation des apprenant.e.s leur permettra de prendre confiance en eux.elles et de mieux intégrer le contenu des ateliers. Par exemple, l'Ecole JEM, à Nantes, aborde les thèmes à travers des jeux de rôles.

**Parler de manière expressive et s'appuyer sur des visuels, des images** : L'apprentissage du français nécessite d'abord de comprendre les choses avant de les lire, d'où l'importance de tout oraliser lors du cours.

Des ressources sur les ateliers vous sont proposées dans la quatrième partie de ce Guide.

## ACCOMPAGNER dans la découverte du territoire

Sortir de chez soi, découvrir de nouvelles choses, se rencontrer, faire ensemble, sont des éléments qui contribuent au bien-être et à l'émancipation des individus. Ces activités permettent aussi de lever, petit à petit, des freins linguistiques à travers l'acquisition de vocabulaire et des mots du langage courant. En tant qu'acteur.trice associatif de proximité, cela peut faire partie de vos activités : visites de musées, d'expositions, de villages, ou encore sorties au théâtre, au cinéma, à la mer, etc. les possibilités ne manquent pas ! Ces sorties répondent à différents objectifs :

- Favoriser le vivre ensemble
- Permettre une meilleure connaissance du territoire
- Favoriser l'appropriation du territoire et des espaces culturels et de loisirs
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs

Ces sorties peuvent notamment s'inscrire dans le cadre d'ateliers d'apprentissage du français avec le double objectif d'apprendre à se déplacer au niveau local (utiliser les transports en commun, le train, etc.) et de découvrir un lieu, un espace vers lequel il sera ensuite plus facile de revenir. Elles peuvent aussi s'organiser comme des temps festifs proposés aux adhérent.e.s.

### Dans la pratique :

- Identifier les lieux culturels de son territoire (commune, canton, département voire au-delà) en fonction des besoins, des envies, des possibilités, des projets en cours.
- Faire un point sur la partie pratique : autorisation pour les mineur.e.s, logistique et coût éventuel pour le transport, vêtements adaptés, pique-nique éventuel etc.
- S'il y a des coûts d'entrée, appeler la structure en amont pour expliquer le projet et éventuellement négocier des tarifs préférentiels.

### Quelques idées au sein du réseau.

« **Le Soleil de Jade** » : Centre d'accueil de la FAL de Loire-Atlantique situé à Préfailles. Il offre un large éventail de loisirs (sports nautiques, pêche, baignade, randonnée pédestre...).  
**Contact** : Le Soleil de jade, La pointe Saint Gildas à Préfailles. Tél. 02 51 86 33 03 // resagroupes@laligue44.org

**Skate-park « Le Hangar », à Nantes** : Le plus grand skate-park couvert associatif polyvalent d'Europe comprend 6 aires de pratique pour le skate, roller et BMX réparties sur 5300 m2 couverts et s'adresse aux débutants comme aux professionnels.  
**Contact** : 9, allée des vinaigriers à Nantes. Tél. 02 51 13 26 80 // lehangar@laligue44.org

**Le TNT, Terrain Neutre Théâtre** : Scène pluridisciplinaire dédiée à l'émergence artistique. Théâtre, spectacles jeune public, concerts.  
**Contact** : 11, allée de la maison rouge à Nantes. Tél. 02 40 12 12 28

# ACCOMPAGNER LES PARENTS

## dans la scolarisation de leurs enfants

Si l'école publique garantit un accès gratuit et égalitaire, il demeure cependant de grandes inégalités dans l'accompagnement scolaire dont les enfants peuvent bénéficier au sein de leur famille. Pourtant, l'implication des parents joue un rôle primordial dans la réussite éducative des enfants. Les familles non francophones en exil en France rencontrent de nombreux obstacles : maîtrise de la langue française, compréhension du système éducatif et de son fonctionnement, des codes sociaux et culturels associés à ces espaces, ... Ces obstacles s'accompagnent bien souvent de freins symboliques tels que des sentiments de honte ou d'illégitimité, contribuant à maintenir les parents loin de l'école et de la scolarisation de leur.s enfant.s.

La Ligue de l'enseignement-FAL 44 a ici un véritable rôle à jouer pour créer un pont entre le système éducatif et ces familles qui en sont éloignées, faciliter les relations parents/école et contribuer à l'amélioration des conditions éducatives des jeunes primo-arrivant.e.s.

### Organiser un café des parents ou des groupes de parole

Il s'agit de temps dédiés aux parents, réguliers ou non, avec la présence d'intervenants extérieurs ou non. Les objectifs sont d'encourager l'expression des adultes référents éducateurs de l'enfant, proposer un espace d'écoute et de partage convivial, développer les compétences parentales ou encore prévenir les situations de crise et/ou de rupture dans la relation éducative. Il peut donc s'agir d'organiser spécifiquement une rencontre pour les parents allophones, puis de tendre vers une mixité (en prenant garde cependant que les freins linguistiques et symboliques ne viennent pas empêcher les parents ne maîtrisant pas bien le français de participer et de poser des questions)

### Des vidéos multilingues pour comprendre le système éducatif français

Le site de l'ONISEP propose une série de 5 vidéos (traduites en 9 langues), pour expliquer le système éducatif français. Sont évoqués les missions de l'École, la scolarité obligatoire, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, la charte de la laïcité, le

fonctionnement de l'école primaire, du collège et du lycée, les procédures d'inscription et d'orientation, les interlocuteurs des parents, les dispositifs pour enfants allophones ou en grandes difficultés...

[www.onisep.fr/Parents](http://www.onisep.fr/Parents)

### Le dispositif de l'Education Nationale : « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants »

Il s'adresse à un public de parents d'élèves allophones (qui, à l'origine, parlent une autre langue que celle du système éducatif français). L'objectif principal est de permettre à ces parents de connaître le système éducatif français et de disposer des éléments de compréhension nécessaires pour accompagner leur.s enfant.s dans leur scolarité. La formation est assurée sous forme d'ateliers gratuits, hebdomadaires, qui se déroulent dans un établissement scolaire (qui n'est pas nécessairement celui où l'enfant est scolarisé).

Le module proposé aux parents peut durer de 60 à 120 heures. Voici la liste des collèges gérant le dispositif en Loire-Atlantique :



### Nantes Métropole :

- Collège Rosa Parks, 91 Boulevard Pierre de Coubertin, 44000 Nantes, 02 40 94 29 50
- Collège La Durantière, 17 Rue Baptiste Marcet, 44000 Nantes, 02 51 80 60 40
- Collège Berlioz, 122 Boulevard Robert Schuman, 44000 Nantes, 02 40 16 03 70
- Collège Stendhal, 88 Rue des Renards, 44300 Nantes, 02 51 83 71 00
- Collège Sophie Germain, 19 mail Pablo Picasso, 44000 Nantes 02 40 47 88 19
- Collège La Noé Lambert, 42 Boulevard des Poilus, 44000 Nantes, 02 40 49 42 46
- Collège Allende : 6 Avenue Léon Blum, 44400 Rezé, 02 40 75 46 64

### Saint-Nazaire :

- Collège Pierre Norange, 66 Route de Trebale, 44600 Saint-Nazaire, 02 51 76 60 30
- Collège Jean Moulin, 32 Rue du Plessis, 44600 Saint-Nazaire, 02 51 76 04 60

### Châteaubriant :

- Collège La Ville aux Roses, 86 avenue de l'Égalité, 44100 Châteaubriant 02 40 28 04 58

Des structures ressources :

Ecole des parents et des éducateurs - EPE 44 : [www.epe44.fr/](http://www.epe44.fr/)

CASNAV : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/eleves-allophones-enfants-du-voyage/>

## FINANCER SES PROJETS avec des actions de solidarité

Soutenir les personnes exilées peut aussi se traduire par l'organisation d'une manifestation pour faire parler des enjeux autour de ces questions et où les fonds récoltés seront destinés à financer un projet solidaire. Soit reversés à une autre association spécialisée, soit utilisés en direct par l'association.

Voici quelques idées d'actions de solidarité, déjà mises en place dans le réseau :

**Repas solidaire :** Il a pour objectif de créer du lien et de récolter des dons au profit de l'association pour un projet spécifique. Cette action est intéressante car elle offre un espace d'échange, de sensibilisation, de discussion autour du projet et permet ainsi une valorisation de celui-ci. Il est aussi possible, par exemple, d'inviter des élu.e.s locaux, des journalistes,...

**Loto :** Le loto est un jeu de hasard consistant à recouvrir entièrement les cases numérotées d'une grille avec des jetons qui portent les chiffres correspondants. Selon les dispositions légales, les mises qui entrent dans le cadre d'un loto associatif ne doivent aucunement dépasser les 20 €.

Pour mettre en place une action de solidarité, voici les étapes clés :

- Identifier le projet que l'on souhaite financer
- Réaliser un budget pour estimer les fonds nécessaires pour sa mise en œuvre
- Écrire une fiche action pour définir le cadre
- Choisir l'action de solidarité la plus adaptée (voir les exemples ci-dessous)
- Prévoir une communication à la fois sur l'action solidaire, mais aussi sur le projet qu'elle vise à financer. Il est important de bien communiquer sur l'utilisation qui sera faite des fonds recueillis.
- Remercier les personnes pour leur participation à l'action solidaire le lendemain de celle-ci
- Rendre compte du projet, une fois celui-ci réalisé, auprès des donateur.trice.s.

Pour la mise en place des actions, nous vous invitons à vous reporter aux fiches pratiques « Organiser une manifestation/activité » du Centre de Ressources à la Vie Associative (<https://associations-lpdl.org/>).



### QUATRIÈME PARTIE

## ORIENTER & TROUVER LES RESSOURCES

Aujourd'hui de nombreux acteurs (associatifs, militants, institutionnels ...) agissant sur la thématique des personnes exilées existent sur le territoire au niveau local comme national. Toutes ces structures et ces personnes engagées pour cette cause ont produit de l'information, des ressources, des données, de la documentation et des supports sur le sujet.

Dans cette quatrième partie nous avons répertorié et sélectionné des ressources qui pourront vous accompagner dans vos réflexions. Rappelons que, parfois, la meilleure manière d'agir c'est être en mesure de donner la bonne information et/ou d'orienter vers le bon interlocuteur. La Ligue de l'Enseignement-FAL44 et ses associations affiliées n'ont pas vocation à se substituer aux structures spécialisées mais bien à inscrire leurs actions dans un esprit de complémentarité. Ainsi, une bonne connaissance des acteurs locaux est importante. Ce guide ne contient pas de liste exhaustive de ces derniers, mais vous en trouverez sur le « Répertoire d'accès aux droits des populations primo-arrivantes du Département de Loire-Atlantique », réalisé par la DRJSCS :

1. Des structures ressources de l'accès aux droits

2. Des ressources sur l'exil et les migrations

3. Des ressources pour les ateliers d'apprentissage du français

# DES STRUCTURES RESSOURCES de l'accès au droit

## ASAMLA

### Association Santé Migrants Loire-Atlantique

L'association a pour but de favoriser l'intégration par l'accès aux droits, aux soins et à l'éducation des populations immigrées, issues de l'immigration ancienne ou récente.

- Interprétariat (secteur hospitalier, médico-social, scolaire par exemple lors de rencontre parents-profs...);
- Médiation sociale interculturelle,
- Sensibilisation et formation.

Adresse : 49-51 Chaussée de la madeleine  
44000 NANTES  
Téléphone : 02 40 48 51 99  
E-mail : [contact@asamla.org](mailto:contact@asamla.org)  
Site internet : [www.asamla.fr/](http://www.asamla.fr/)

## LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Association de défense des droits et libertés de toutes et tous. Concernant le public des personnes exilées, la LDH accueille, informe et défend les droits et libertés des étrangers.

Site internet national : <https://www.ldh-france.org/>

## Section Nantes et Pays nantais

4, place de la Manufacture 44000 Nantes  
02 51 86 22 39  
[ldh.nantes@orange.fr](mailto:ldh.nantes@orange.fr)  
[www.ldh-france.org/section/nantes](http://www.ldh-france.org/section/nantes)  
Permanence Accès aux droits : le deuxième et quatrième mercredi de 17h30 à 19h, au local de la LDH  
Permanence Droits des Etrangers : le lundi de 14h à 19h, salles municipales, 10 bis boulevard Stalingrad 44000 Nantes

## Section Saint-Nazaire

La Maison des associations Agora 1901  
2 bis, avenue Albert-de-Mun 44600 Saint-Nazaire  
Tél : 06 73 23 00 15  
[ldhsaintnazaire@gmail.com](mailto:ldhsaintnazaire@gmail.com) /  
[contact@ldhsaintnazaire.fr](mailto:contact@ldhsaintnazaire.fr)  
<http://sites.google.com/site/ldhsaintnazaire/>  
La section de Saint-Nazaire de la Ligue des Droits de l'Homme se réunit le troisième jeudi de chaque mois à 18h30

## CIMADE

La CIMADE a pour mission d'accueillir, d'orienter et de défendre les personnes migrantes, réfugiées ou en demande d'asile du point de vue de l'accès à leurs droits. En plus de l'accueil proposé dans le cadre de ses permanences, la CIMADE est habilitée à intervenir en milieu fermés (centres de rétention administrative, établissements pénitentiaires). La Cimade intervient auprès des responsables politiques par des actions de plaidoyer. Elle informe et sensibilise l'opinion publique sur les réalités migratoires : mobilisations, presse, site Internet, réseaux sociaux, festival Migrant'scène. A Nantes la CIMADE propose :

- Accueil sans rendez-vous le lundi à partir de 17h (et dans la limite des disponibilités de l'équipe bénévole) et le jeudi de 14h à 17h
- Permanence téléphonique le lundi de 10h à 12h au 02 51 82 75 66

Adresse : 33, rue Fouré 44000 NANTES  
Téléphone : 02 51 82 75 66  
E-mail : [nantes@lacimade.org](mailto:nantes@lacimade.org) /  
[bretagne.pays-de-loire@lacimade.org](mailto:bretagne.pays-de-loire@lacimade.org)  
Site internet national : [www.cimade.org](http://www.cimade.org)

## Le G.A.S. PROM :

Association de Solidarité avec toutes les Immigré.e.s (ASTI) qui œuvre localement aux côtés des personnes migrantes ou immigrées. L'association se bat : contre le racisme et les discriminations, qu'elles soient sociales, raciales ou sexistes, pour la liberté de circulation et d'installation des personnes et des idées, pour l'égalité des droits dans une société interculturelle, pour l'élargissement de la citoyenneté à toutes et à tous, indépendamment de la nationalité de chacun.e.

- Accueil juridique, administratif et social : Permanences juridiques lundi et vendredi de 17h à 19h
- Domiciliation permanence courrier : lundi de 17h à 19h et vendredi de 18h à 19h30
- Alphabétisation - Français langue étrangère : lundi 18h-19h et mercredi 10h-11h30 et 18h-19h
- Pause-Kwa : accueil convivial, les mercredi de 14h à 16h et vendredi de 15h à 18h
- Autres : formations concernant les migrations, participation à des collectifs

Adresse : 24, rue Fouré, 44000 Nantes  
E-mail : [gasprom@nantes.fr](mailto:gasprom@nantes.fr)  
Téléphone : 02 40 47 00 22

## MÉDECINS DU MONDE

L'association Médecins du Monde a pour mission de contribuer à ce que toutes les populations en situation de vulnérabilité sociale et sanitaire soient en capacité d'agir dans leur environnement social, d'être acteurs de leur santé et de faire valoir leurs droits. Dans le champ de l'accompagnement des personnes exilées en Loire atlantique, Médecins du Monde met notamment en place des actions à destination des Mineur.e.s Non Accompagné.e.s :

## Action Mineurs Non Accompagnés

- Permanences les lundi et jeudi de 14h à 16h, passage de la Poule Noire (angle rue Sanlecque)
- Permanences d'accueil en lieu fixe uniquement pour les MNA
- Evaluation médicale et sociale

- Information et orientation vers les structures d'aide (alimentation, hygiène, vêtements, juridique, scolarité...)
- Aide à la prise de rendez-vous médicaux, orientation et accompagnement vers les soins
- Soutien et accompagnement dans l'ouverture des droits de santé (CMUC, AME,...)
- Prévention et éducation à la santé
- Entretiens d'écoute psychologique
- Distribution de matériel, de kits d'hygiène, de sacs de couchage, etc.

Adresse : Passage de la Poule Noire 44000 Nantes  
E-mail : [mdsnantes@medecinsdumonde.net](mailto:mdsnantes@medecinsdumonde.net)  
Téléphone : 02 72 24 89 30

## Le MRAP

Mouvement contre le Racisme et Pour l'Amitié entre les Peuples. Association qui œuvre pour l'égalité des droits entre tous les citoyens et lutte contre les discriminations. Le MRAP propose des permanences d'accès aux droits, et des actions socio-culturelles (contacter les comités).

## Comité Local Nantes :

Adresse : 11 rue Prinquiau 44100 NANTES  
E-mail : [mrappnantes@hotmail.com](mailto:mrappnantes@hotmail.com)  
Téléphone : 02 40 58 08 09

## Comité local de SAINT-NAZAIRE

Maison des Associations (Agora 1901) - 2 bis rue Albert-de-Mun 44600 Saint-Nazaire  
E-mail : [mrapp-saint-nazaire@orange.fr](mailto:mrapp-saint-nazaire@orange.fr)  
Téléphone : 02 40 53 32 35

# DES RESSOURCES sur l'exil et les migrations

Voici une liste non exhaustive de ressources en ligne et quelques références d'ouvrages :

## SITES INTERNET :

- OFPRA : <https://www.ofpra.gouv.fr/>
- OFII : <http://www.ofii.fr/>
- La Diar (Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugié.e.s) : <https://accueil-integration-refugies.fr/>  
Où vous pouvez notamment télécharger la « Stratégie Nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugié.e.s » : <https://accueil-integration-refugies.fr/nos-missions/strategie-dintegration-des-refugies/>
- Site web d'actualité nationale et internationale sur la question migratoire (multilingue) : <https://www.infomigrants.net/fr/>
- Site du Centre de ressources sur les Mineur.e.s Non Accompagné.e.s : <http://www.infomie.net/>
- Musée de l'Histoire de l'Immigration : <http://www.histoire-immigration.fr/>

## GUIDES EXISTANTS – POUR LA LOIRE-ATLANTIQUE :

« Répertoire d'accès aux droits des populations primo-arrivantes. Département de Loire-Atlantique ». Réalisé par la DRJSCS, ce répertoire très complet s'organise autour de 5 grandes thématiques : Apprendre le français ; Accéder à l'emploi ; Se loger ; Se soigner, se nourrir, se vêtir ; Se faire aider, être aidé, faire ses démarches administratives :

[http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/loire-atlantique\\_11-2018.pdf](http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/loire-atlantique_11-2018.pdf)

« Bienvenue : Guide à l'usage des résidents étrangers » édité par la Ville de Nantes :

<https://fr.calameo.com/read/004590458e346fecbb6d9?page=1>

« Inventaire de l'offre de formation et d'apprentissage du français en Loire-Atlantique » édité en 2017 par la DRJSCS :

[http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/inventaire\\_44.compressed.pdf](http://pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/sites/pays-de-la-loire.drdjcs.gov.fr/IMG/pdf/inventaire_44.compressed.pdf)

## GUIDES EXISTANTS GÉNÉRALISTES :

Le Guide du réfugié (multilingue), réalisé en collaboration avec une équipe de réfugié.e.s :

<https://leguidedurefugie.com/pdf/le-guide-du-refugie.pdf>

Le Guide du demandeur d'Asile (disponible en 21 langues) réalisé par l'OFPRA :

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Asile/Guide-du-demandeur-d-asile-en-France>

Guide bilingue d'informations pratiques en ligne (+ application smartphone). Centralise un ensemble d'informations fiables, utiles aux étrangers quelle que soit leur situation en France (demandeurs.euses

d'asile, réfugié.e.s, venu.e.s suivre des études ou venu.e.s dans le cadre d'un regroupement familial) : <http://samsam.guide/>

« *Délit de solidarité : Le Guide* », réalisé par le collectif Délinquants solidaires. Il se décline en fiches répertoriées en différents domaines pour s'orienter sur les actions solidaires vers lesquelles on peut se tourner : <http://www.delinquantssolidaires.org/item/delit-de-solidarite-le-guide>

« *Décryptage sur les migrations* », réalisé par la CIMADE en 2019. Pour travailler sur les préjugés :

[https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2019/09/La\\_Cimade\\_Decryptage\\_Debat\\_AN\\_2019.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2019/09/La_Cimade_Decryptage_Debat_AN_2019.pdf)

Les « *Petits Guides* » réalisés par la CIMADE sur différentes thématiques (lutter contre les préjugés, comprendre les migrations internationales, conjuguer la migration au féminin, etc.) :

<https://www.lacimade.org/publication/?type-publication=petits-guides>

## RESSOURCES À DESTINATIONS DES JEUNES ET/OU DES ENFANTS OU LES CONCERNANT :

« *Des enfants mal protégés car étrangers : mieux comprendre la situation des jeunes en danger* », réalisé par la CIMADE en 2018. Permet d'approfondir la question des mineur.e.s étrangers.ère.s :

[https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/11/La\\_Cimade\\_Jeunes\\_en\\_danger\\_2018.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/11/La_Cimade_Jeunes_en_danger_2018.pdf)

« *Nous sommes avant tout des enfants* ». Livret réalisé par l'association Solidarité Laïque, très bien fait, pour aborder auprès des enfants la question des préjugés sur les personnes exilées.

<https://www.solidarite-laique.org/app/uploads/2018/01/Livret-Migrants-A5.pdf>

Ressources pour l'accueil et la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivé.e.s

<https://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>

Les ressources présentées s'adressent à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative concernés par la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivé.e.s. Elles ont aussi pour objectif de permettre aux parents de mieux comprendre le fonctionnement du système éducatif français pour mieux accompagner la scolarité de leur enfant. (Livrets audio multi-langues)

« *Le droit à l'école pour tous les enfants – Petit guide juridique et militant* » :

[https://www.solidarite-laique.org/app/uploads/2019/04/GUIDE-Droit-à-lecole-pour-tous-les-enfants-v.01-04\\_2019web.pdf](https://www.solidarite-laique.org/app/uploads/2019/04/GUIDE-Droit-à-lecole-pour-tous-les-enfants-v.01-04_2019web.pdf)

## QUELQUES OUVRAGES ET ARTICLES :

*Parlons immigration en 30 questions*, de François Héran, La documentation française, 2016.

*Avec l'immigration, mesurer débattre, agir*, de François Héran, Broché, 2017.

*L'immigration en France, Cahiers français*, N°385 mars-avril, La documentation française, 2015.

*Exil / Désexil - Histoire et globalisation*, ouvrage collectif par MC Caloz-Tschopp, V. Wagner, M. Brepohl, G. De Coulon, I. Possenti, T. Veloso Bermedo, L'Harmattan, 2019.

*Migrations, réfugiés, exil : colloque de rentrée du Collège de France*, sous la dir. de Patrick Boucheron, Broché, 2017

*La double absence*, Abdelmalek Sayad, Seuil, 1999

Le Musée de l'Histoire de l'Immigration propose quelques références de romans, BD et ouvrages littéraires sur la question de l'exil et de la migration :

[www.histoire-immigration.fr/ressources/ressources-documentaires/romans-bd-litterature](http://www.histoire-immigration.fr/ressources/ressources-documentaires/romans-bd-litterature)

# RESSOURCES

## pour les ateliers d'apprentissage du français



### Sites de ressources :

#### Projet « Ensemble en France » de l'association France Terre d'Asile

Composé d'un blog et d'un MOOC (parcours de formation gratuit, en 50 vidéos sous titrées en 7 langues, pour comprendre la république et ses valeurs, et pratiquer le FLE), le site Ensemble en France est un espace de ressources complet en ligne (site et mobile) sur la société française à destination d'un public étranger. L'objectif est de faire comprendre la France aux étrangers et de les aider à s'orienter sur un nouveau territoire. <https://www.ensemble-en-france.org/>

#### Boîte à outils du Conseil de l'Europe.

57 outils + ressources pour aider les organisations à dispenser un accompagnement linguistique aux adultes. Le Site internet est la boîte à outils (les ressources et fiches se trouvent dans les différents onglets). <https://www.coe.int/fr/web/language-support-for-adult-refugees>

#### Ici, ensemble / Enseigner le français

Site internet de TV5 Monde très bien conçu et présentant des fiches pédagogiques sur différentes thématiques. Ils.elles contiennent des mises en situation en lien avec le quotidien (vie administrative, sociale et civique) et fournissent des astuces d'experts pour enrichir les pratiques des ateliers. <https://enseigner.tv5monde.com/fiches-pedagogiques-fle/adultes-migrants>  
TV5Monde a aussi développé plusieurs espaces pédagogiques autour de la langue française : <https://langue-francaise.tv5monde.com>

#### Docs en Stock

Accompagner un apprentissage partagé et réussi du français. Le site propose des repères et des ressources pédagogiques pour alimenter la mise en place d'une activité d'apprentissage du français. <http://docenstockfrance.org/>

#### ASL Web

Site de ressources mutualisées géré par le RADyA (Réseau des Acteurs de la Dynamique des Ateliers sociolinguistiques). On y trouve de très nombreuses ressources et outils pédagogiques. <http://www.aslweb.fr/>

#### Réseau Alpha - la Mallette du Formateur

Partage d'outils par les membres du Réseau Alpha. Ressources nombreuses, diverses et variées (pas toujours facile de s'y retrouver, il faut fouiller un peu). <https://www.reseau-alpha.org/mallette-du-formateur>

#### Guides, livrets et documents

« Apprendre dans la cité : Démarche, activités et supports de formation au français avec des demandeurs.euses d'asile et des réfugiés en Ile-de-France »

Livret édité par la CIMADE en 2008. Guide très complet, même si vieillissant.

[https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2009/05/Apprendre\\_le\\_francais.pdf](https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2009/05/Apprendre_le_francais.pdf)

#### Acquérir la compétence de l'écrit à l'âge adulte Du niveau A1.1 au niveau A1

<http://co-alternatives.fr/wp-content/uploads/2010/03/Du-niveau-A1.1-au-niveau-A1.pdf>

#### « Tous différents, tous égaux »

Kit pédagogique pour l'éducation interculturelle. Réalisé par le Centre Européen de la Jeunesse. Idées, ressources, méthodes et activités pour l'éducation interculturelle informelle avec des adultes et des jeunes. <https://rm.coe.int/kit-pedagogique-tous-differents-tous-egaux-fr/16808e4e5b>

#### « Animer un atelier de français »

Guide assez dense, mais présentant des liens vers de nombreuses ressources pour les formateurs.trices comme pour les apprenant.e.s. Il a été réalisé par l'association BAAM et enrichi par de nombreux acteurs. [http://roms5962.fr/roms/documentaire/Français\\_Guide\\_ressources\\_benevoles.pdf](http://roms5962.fr/roms/documentaire/Français_Guide_ressources_benevoles.pdf)

#### Les manuels et les méthodes :

CLE : Trait d'union 1.

Le kit comprend : livre de l'élève, livre du professeur, cahier d'exercices + livret. Ce kit est complété de deux manuels (Lire et Ecrire) pour l'alphabétisation et d'un deuxième niveau (Trait d'union 2).

Coallia / Zellige : Bagages

Manuel de français langue étrangère et seconde. Le plus de cette méthode : les 9 unités sont indépendantes les unes des autres. Dialogues en ligne.

CLE (2013) : Ensemble, cours de français pour migrant.e.s niveau A1.1. peu alphabétisé.e.s.

RETZ (2008) : Apprentissage du français oral et écrit - Méthode pour immigrés.

#### Autres outils :

Générateur de mots croisés : <https://www.educol.net/crosswordgenerator/re/index.html>

Happy FLE : Une application gratuite pour apprendre le français réalisé par Forum-Réfugiés.

<https://www.forumrefugies.org/happy-fle-application-gratuite-d-apprentissage-du-francais-dediee-aux-primo-arrivants>



Guide pratique

---

**Agir**  
en faveur  
des personnes  
exilées

